Commémorer le Centenaire à l'école Le Renard de L'Houmeau

publié le 10/04/2019

Commémoration du Centenaire - année scolaire 2018-2019

Descriptif :

Travail de recherches mené par les élèves de CM2 de l'école Le Renard de l'Houmeau (17) pour commémorer le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

Sommaire :

- Présentation du projet
- Le jour de la commémoration
- Réception et prolongation du projet

Les élèves de CM2 de l'école Le Renard de l'Houmeau (17) ont travaillé en amont du 11 novembre 2018 pour commémorer le centenaire de la fin de la Première Guerre mondiale.

Présentation du projet

Au cours de l'année scolaire 2018-2019, les élèves de CM2 de **l'école primaire de L'Houmeau** ont mené plusieurs activités :

- ils ont **accueilli et interviewé des descendants de combattants** de la Grande Guerre, la **famille Marion**, qui leur ont présenté des photos d'époque.
- ils ont **interrogé le Maire de leur commune** sur ce qui s'est passé dans leur village au cours du conflit.
- ils ont ainsi pu préparer **un exposé sur la Première Guerre mondiale**.

Le jour de la commémoration

- Les élèves ont **exposé leur travail** dans le hall de la mairie.
- Ils ont lu un texte sur **Jean Corentin Carré**, engagé volontaire breton de 15 ans, ayant menti sur son identité, symbole de courage et de patriotisme.
- Ils ont interprété **La Marseillaise** avec tous ceux qui s'étaient rassemblés pour cette commémoration.

Réception et prolongation du projet

L'**Amicale des Anciens Combattants** a été touchée de cette implication et ses représentants sont venus remettre aux élèves du CM2 en présence de M. Le Maire un don de 100 euros, qui sera utilisé pour les activités de la classe.

Pour achever ce cycle de commémoration, les élèves du CM2 assisteront en juin 2019, à l' **inauguration de la rue Charles Marion**, soldat de la Grande Guerre, mort le 1er septembre 1914, en présence des descendants.

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.